



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue **mardi le 11 janvier 2000 à 20h00**, au Carrefour Notre-Dame, 1300 boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur le maire, Michel Tartre.

Étaient présents :

Monsieur le maire,	Michel Tartre
Mesdames les conseillères,	Lynn Legault-Niemi Micheline Lévesque
Messieurs les conseillers,	Jacques Sirois Daniel Lauzon
Absent pour cause :	Benoit Aumais
Madame la directrice générale,	Manon Bernard

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2000-01-1

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère, Lynn Legault-Niemi et résolu d'approuver l'ordre du jour en y ajoutant la résolution numéro 12 « Annulation de l'adhésion à l'U.M.Q.

ADOPTÉE

2000-01-2

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 14 DÉCEMBRE 1999 ET DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 16 DÉCEMBRE 1999

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par la conseillère, Micheline Lévesque et résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 décembre 1999 et de l'assemblée spéciale du 16 décembre 1999, tels que présentés.

ADOPTÉE

2000-01-3

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS – DÉCEMBRE 1999

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère, Lynn Legault-Niemi et résolu d'approuver la liste des comptes payés pour le mois de décembre 1999, au montant de **119,530.39 \$**.

ADOPTÉE

2000-01-4

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER – DÉCEMBRE 1999

Il est proposé par la conseillère, Lynn Legault-Niemi, appuyé par la conseillère, Micheline Lévesque et résolu d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 1999, au montant de **175,073.77 \$**.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

2000-01-5

**APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES SPÉCIAUX À PAYER –
DÉCEMBRE 1999**

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'approuver la liste des comptes spéciaux à payer pour le mois de décembre 1999, au montant de **11,685.53 \$**.

ADOPTÉE

2000-01-6

**AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DE LA
MUNICIPALITÉ EN SIX DISTRICTS ÉLECTORAUX**

Le conseiller, Daniel Lauzon, donne avis qu'un règlement concernant la division de la municipalité en six districts électoraux, sera déposé à une assemblée subséquente.

2000-01-7

**SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE, PROGRAMME D'AIDE
FINANCIÈRE VERGLAS DE JANVIER 1998**

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère, Micheline Lévesque et résolu d'autoriser madame Manon Bernard, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le protocole d'entente entre La Ministre des affaires municipales et de la métropole et la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot relatif à l'octroi d'une aide financière à être versée dans le cadre du programme d'aide financière à la remise en état des équipements municipaux endommagés par le verglas de janvier 1998.

ADOPTÉE

2000-01-8

VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'approuver la liste des immeubles en défaut de paiement de taxes telle que déposée par la secrétaire-trésorière, afin qu'elle transmette un extrait de cette liste à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, pour vendre à l'enchère publique le jeudi 13 avril 2000, les immeubles en défaut de paiement de taxes.

ADOPTÉE

2000-01-9

**AUTORISATION POUR ACQUÉRIR LES IMMEUBLES SELON L'ARTICLE
1038 DU CODE MUNICIPAL**

Il est proposé par, madame Lynn Legault-Niemi, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à acquérir pour et au nom de la Municipalité les immeubles à être vendus pour taxes le 13 avril 2000, pour lesquels il n'y aura pas d'adjudication, le tout selon l'article 1038 du Code municipal.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

2000-01-10

**MANDAT NOTAIRE – DESCRIPTION DES IMMEUBLES À VENDRE
POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES**

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par la conseillère, Micheline Lévesque et résolu de mandater monsieur Gilles Roy, notaire, à préparer les descriptions des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes.

ADOPTÉE

2000-01-11

TRANSPORT SOLEIL – APPROBATION DU BUDGET 2000

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par la conseillère, Micheline Lévesque et résolu d'approuver le budget pour l'année 2000 de Transport Soleil dont la quote-part pour la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot est de 5,871\$ dollars.

ADOPTÉE

2000-01-12

**ANNULATION DE L'ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU
QUÉBEC**

CONSIDÉRANT les négociations qui se tiennent présentement et celles qui ont eu lieu entre l'UMQ et le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que les résultats de ces négociations auront un impact important quant à l'avenir de toutes les municipalités de la province;

CONSIDÉRANT l'intention de l'UMQ de signer une entente avec le gouvernement qui confirmera le statut permanent du transfert de 356 M\$ de la réforme Trudel vers le champ de taxation foncière;

CONSIDÉRANT que le montant de 356 M\$ de transfert était pour aider à atteindre le déficit zéro, que celui-ci est atteint et que par conséquent, cette facture devrait tout simplement être éliminée;

CONSIDÉRANT que les négociateurs de l'UMQ et en particulier le président M. Mario Laframboise, appuient ouvertement la position des villes dites « centres » dans leurs revendications concernant l'obligation de conclure des ententes de fiscalité d'agglomération, et que les plus petites municipalités comme la nôtre, seront gravement pénalisées dans le but d'aider financièrement certaines villes centres, qui dans certains cas, sont en mauvaise situation financière à cause de leur gestion non rigoureuse et de leur esprit de grandeur;

CONSIDÉRANT qu'une telle obligation forcera les municipalités en périphérie de certaines villes privilégiées à négocier avec celles-ci le couteau sur la gorge;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalité du Québec a outrepassé le mandat qui lui a été confié par ses membres, en promettant des réductions de taxes en notre nom et ce, sans connaître la situation financière de notre municipalité et auxquelles nous n'avons jamais donné notre accord;



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NUMÉRO 2000-01-12 ... SUITE

CONSIDÉRANT que d'inclure de telles mesures dans la négociation d'un pacte fiscal représente un affront inacceptable aux principes de l'autonomie municipale;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot est membre de l'UMQ depuis 1 an;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas question pour les membres de notre Conseil municipal d'être associés à une telle démarche et laisser croire à nos citoyennes et citoyens que nous avons donné le mandat à l'UMQ d'aller de l'avant avec les ententes à intervenir dans les prochaines semaines;

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par la conseillère, Micheline Lévesque et résolu de quitter les rangs de l'Union des municipalités du Québec et ce, à compter de ce jour.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES RAPPORTS INTERNES ET CORRESPONDANCE

Dépôt des rapports du département de la gestion du territoire – décembre 1999.

Dépôt du rapport informatif des services communautaires – décembre 1999.

Dépôt du rapport de la bibliothèque Marie-Uguay – décembre 1999.

Dépôt des rapports du contrôleur des petits animaux – décembre 1999.

Dépôt du rapport des activités du Service de Police – décembre 1999.

2000-01-13

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu de lever l'assemblée et ce à 20:35 heures.

ADOPTÉE


Manon Bernard
Directrice générale


Michel Tartre
Maire
